

Réunion du 30 juin 1988.

Le trente juin mil neuf cent quatre vingt huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Guy Clivaud, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 27 juin 1988

Présents: M^r Clivaud, Gouedo Joseph, M^{me} Viollat, M^{rs} Borderon, Allary, Bourreau, Formault, Philippeau, Mme Magne

Absent: M^r Jourvies François

Secrétaire de séance: M^r Allary François

33 Modification des modalités d'attribution des subventions locales.

Ceci l'exposé de M^r le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire en 1989 les modalités d'attribution des subventions locales retenues pour 1988.

34 Renforcement de la défense incendie.

Publié le 15/7/88.

Faisant suite aux demandes du Conseil Municipal lors de la séance du 22 avril 1988, M^r le Maire communique à l'assemblée les renseignements suivants:

- Assurance est donnée par M^r Lebeuf, Chef de Secteur à la SAUR que tout est prévu pour les raccordements entre les différents tuyaux des Postes d'Incendie, et ceux dont disposent les pompiers.
- Le financement des travaux d'un coût total hors taxes de 15156,00 F sera effectué de la façon suivante: 40% du montant des travaux HT seront supportés par la commune, soit une somme de 6062,40 F. Le solde de 60% soit une somme de 9093,60 F restant à la charge du Syndicat FEI d'Edon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour:

- 1) la mise en place d'un nouveau poteau d'incendie de 80 mm au lieu dit Rozet.
- 2) la réalisation d'une prise en éteignage avec la mise en place d'une ligne d'alimentation ϕ 100 à l'éteignage de M^r Faure, Chemin Tarruonnet
- 3) la pose d'une prise en incendie au pont de Coubray

4) le financement de ces travaux, tel qu'il est expliqué plus haut, la part à la charge de la commune pouvant être fort transférée du compte 669 au compte 235, section Investissement fort cela lors du Budget Supplémentaire 1988.

35. Chemin Rural n°3 du Montinckeyf.

Alors que M. Pierre Hély donne son autorisation pour l'élargissement,

Notifié le 15/7/88

1) M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de deux lettres émanant l'une de M. Pierre Hély, l'autre de Mme Marie Chéres, ^{propriétaires} riverains le long du Chemin Rural n° 3 dont la réfection avait été envisagée. Mme Roussau riposte son accord aux conditions suivantes: premièrement par la commune de la bande de terrain voisine à l'établissement bornage par un géomètre, établissement d'un acte notarié modification au cadastre, tous ces frais devant être supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne pouvant engager ces frais supplémentaires en sus de la dépense importante de 28040 F HT pour la réfection d'un chemin rural dont l'entretien n'est pas obligatoire pour la commune, décide ne pouvoir accepter ces conditions, et se retire donc sur sa décision de l'élargissement du Chemin Rural n° 3 qui se fera par ses entreprises.

36. Programme voirie 1988.

Publié le 10/8/88.

2) Le Conseil Municipal, après présentation par M. le Maire du programme voirie établi par M. James Bourgoni, conducteur principal des T.P.E, dans le cadre du programme subventionné F.D.A.C. 1988, et après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité. Les travaux comprendront la réfection des chemins suivants:

HT: 19922 F	- Voie communale n° 212 Village de la Vue. TTC.	23 627,43 F.
19601,50 F	- Voie communale n° 208 des Moneries "	23 247,37 F.
10125,00 F.	- Voie communale n° 114 du Mûrier au Loup.	12 008,25 F.
7567,50 F	- Voie communale n° 107 à La Chapelle	8 975,06 F.
57 216,00		

4) Ils seront ainsi financés:

Subvention du F.D.A.C. 31330 F
Budget Supplémentaire Section I.W. Programme Voirie 1988. 36528,17 F

67858,17 F

37. Peinture Salle de réunion.
La salle de réunion dans l'ancien école ayant besoin d'être repeinte, M^r Bouderon demande si M^r le Maire et le Conseil Municipal, sont d'accord pour faire exécuter ces travaux le plus rapidement possible. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité. M^r le Maire demandera des devis pour évaluer le coût ~~des~~ travaux.
38. Implantation Salle des fêtes.
Publié le 15/7/80.
M^r le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'une décision pour l'implantation de la salle provisoire devant servir de salle des fêtes. Il précise que d'après les devis qui ont été fournis, la dépense en travaux de maçonnerie et installation électrique s'élèverait à 122 150,49 F. Une subvention d'un montant de 42 752,87 F pourrait être obtenue du Conseil Général. Le solde de la dépense pourrait être acquitté à l'aide des ressources du Budget Supplémentaire 1988. Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M^r le Maire, délibère et décide à une majorité de six voix contre trois et une abstention:
- de réaliser les travaux nécessaires à l'implantation de la salle des fêtes en suivant les plans du permis de construire présenté par M. Perot, architecte à Dijon, et obtenu le 30 septembre 1987. Prévoit ainsi leur financement:
- Subvention C.G.: 35% de la somme totale, soit:
42 752,87 F
- Budget Supplémentaire 1988: 79 397,82 F.
Soit une dépense totale de: 122 150,49 F.
Sollicite du Conseil Général, une subvention au sein du programme consacré aux Constructions Publiques, d'un taux applicable de 35%.
39. Ouverture de Crédits au Chapitre 26.
Publié le 15/7/80.
Sur demande de M^r le Préfet de Villebois Lavallée présentée par M^r le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'ouverture de crédits supplémentaires au Chapitre ci-après, par prélèvement sur le compte 669.
Chapitre 26 - 121 F.

Fait et délibéré les jour, mois et au susdits.
Ont signé les membres présents.

~~Truc~~

Niellit

~~Truc~~

Nagno

~~Truc~~
Dauault

~~Truc~~

Stulp